

## QUESTIONS ECRITES D'ENERGIE EN ACTIONS

AG EDF 16-05-2019

### **Q1 : Projet de restructuration du Groupe**

Le projet de réorganisation du Groupe, dont la presse s'est fait l'écho, consistant sous un holding à une séparation en deux entités, regroupant, d'une part les activités nucléaires qui seraient détenues à 100% par l'Etat, d'autre part les autres activités ( ENR, distribution , services,...), permettra-elle d'améliorer la valeur du Groupe EDF ? Ne faut-il pas craindre que la Commission Européenne impose des contreparties coûteuses ? Dans ce contexte, de quelle façon les intérêts des actionnaires minoritaires qui ont accepté d'investir dans le groupe EDF seront-ils protégés contre une perte de valeur ?

### **Q2 : Fessenheim**

En 2017 un projet de convention d'indemnisation de l'Entreprise par l'État du fait de la fermeture anticipée de la centrale nucléaire de Fessenheim a été acté par le Conseil d'Administration. Quelles sont les raisons pour lesquelles cette convention n'a toujours pas été officiellement signée entre les deux parties, alors que la fermeture a été confirmée en tout état de cause par l'État (été 2020) ? Est-il toujours prévu que l'Entreprise soit indemnisée ? Quelles initiatives EDF compte-t-elle prendre afin que ses intérêts patrimoniaux ne soient pas lésés du fait d'une décision unilatérale de l'actionnaire majoritaire ?

### **Q3 : Emprunts hybrides**

Les emprunts hybrides contractés par l'Entreprise (10,1 Mds €) représentent un coût important pour EDF en raison d'une charge d'intérêt significativement plus élevée que pour le reste de la dette. Une première opération de refinancement est intervenue en 2018 afin d'alléger en partie le coût de ces emprunts. Qu'est-il envisagé dans un proche avenir pour alléger la charge des emprunts hybrides (refinancement, transformation en emprunts classiques), alors que les taux d'intérêts restent pour l'instant à des niveaux historiquement bas ?

### **Q4: Financement Plan Solaire et Plan Stockage**

EDF a annoncé en 2018 le lancement d'un Plan solaire ainsi qu'un Plan stockage en France. Quel en seront les impacts sur les prévisions d'investissements propres de l'Entreprise? Quelle est la rentabilité financière estimée de ces deux plans?

### **Q5 : Politique ENR**

Quels axes stratégiques poursuit EDF en matière d'ENR (solaire, éolien,...) au plan international (parts de marché, rentabilité, filières, zones géographiques,...) ?

### **Q6: Mise en concurrence des concessions hydrauliques**

Face aux injonctions de la commission Européenne concernant la mise en concurrence des concessions hydrauliques, comment EDF se prépare-t-elle ? Quelle serait éventuellement sa position en cas de non-rentabilité de certaines concessions mises en concurrence ?

**Q7: Arenh**

L'année dernière, suite à une question des actionnaires sur l'ARENH, le Conseil d'Administration a répondu qu'EDF espérait une évolution de ce système. A plusieurs reprises, la Direction de l'entreprise a pris la parole pour mettre en évidence que ce dispositif asymétrique faisait bénéficier les concurrents d'une rente injustifiée. Face à la nécessité généralement admise de revoir ce dispositif, quelle est la proposition du Groupe EDF actuellement sur ce sujet ?

**Q8 : Rapport de la Cour des Comptes**

Dans son rapport publié en Février 2019 la Cour des Comptes critique la politique salariale d'EDF. Elle appelle la Direction de l'Entreprise à " rénover rapidement et en profondeur son système de rémunération". Quelle réponse l'Entreprise compte-t-elle apporter suite à ce rapport ?

**Q9 : Actionnariat salarié**

Energie en actions a posé, à l'AG du 15 mai 2018, la question de l'offre réservée aux salariés devant intervenir à la suite de l'augmentation de capital de 2017. Energie en actions se félicite qu'une ORS ai enfin été lancée, dans la cadre du Plan d'Epargne Groupe.

Dans le cadre de la défense des intérêts de l'ensemble des actionnaires salariés, nous souhaiterions savoir si les parts issues de la formule ORS Classique 2019, pourront bénéficier pleinement, à l'issue de la durée réglementaire, et sans impact sur les parts existantes du FCPE Action, du dividende majoré ?